AGRO REVISION

BILAN 31/12/2025

ACTIF	Exercice 2025			2024	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	40 000	40 000
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	36 096	27 455	8 640	16 291	- Réserve légale	4 000	4 000
Immobilisations financières	9 545		9 545	9 545	- Réserves réglementées		
TOTAL I	**45 640**	**27 455**	**18 185**	**25 836**	- Autres	11 058	26 631
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 10 106	- 15 573
Marchandises					Subventions d'investissement		
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées		
					TOTAL I	**44 952**	**55 058**
Créances :					**Provisions pour risques et charges (II)**	**8 009**	**4 850**
Clients et comptes rattachés	575 488	28 040	547 448	582 213	Dettes		
Autres	149 400	46 135	103 265	111 644	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement			-	-	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	190 424		190 424	125 055			
Caisse					Fournisseurs et comptes rattachés	595 848	524 674
					Autres	217 794	262 886
TOTAL II	**915 312**	**74 175**	**841 138**	**818 912**	**TOTAL III**	**813 643**	**787 560**
Charges constatées d'avance (III)	7 281		7 281	2 720	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**968 234**	**101 630**	**866 604**	**847 467**	**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)**	**866 604**	**847 467**

-

AGRO REVISION

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

CHARGES (Hors taxes)	Exercice 2025 Net	Exercice 2024 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Variation de stock (marchandises)			Ventes de marchandises		
Achats d'approvisionnement			Production vendue (biens et services)	743 464	809 558
Variation de stock (approvisionnement)			Production stockée		
Autres charges externes	464 514	484 805	Production immobilisée		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 088	16 467	Reprise provisions		
Rémunération du personnel	210 256	215 970	Autres produits	36 868	14
Charges sociales	88 011	88 293			
Dotations aux amortissements	9 206	8 962	**TOTAL (I)**	**780 332**	**809 572**
Dotations aux provisions	3 159	9 921			
Autres charges	3	8			
TOTAL (I)	**790 237**	**824 425**			
CHARGES FINANCIERES (II)	200	720	PRODUITS FINANCIERS (II)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)		
					-
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IV)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	**790 437**	**825 145**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)**	**780 332**	**809 572**
Résultat de l'exercie (Bénéfice)			Résultat de l'exercice (Perte)	10 106	15 573
TOTAL GENERAL	**790 437**	**825 145**	**TOTAL GENERAL**	**790 437**	**825 145**

-

Annexe Légale **Période du 01/01/25 au 31/12/25**

AGRO REVISION

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 866 604 €.

Le résultat net comptable est une perte de - 10 106 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La baisse du CAHT de notre société s'est poursuivie sur cet exercice. Les pertes des mandats ont des origines variées, mais l'incidence de la loi PACTE explique principalement l'évolution de ce chiffre.
Un abandon de créance de 31 000 euros a été accordé par l'actionnaire principal de notre société, la Fédération Nationale de Révision, afin de limiter le déficit de l'exercice et d'améliorer le niveau de capitaux propres.

1- PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative
- ✓ Continuité d'exploitation
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03, règlement CRC 2002-10, règlement CRC 2004-06, règlement ANC 2022-06.

Changement de méthode comptable

Sans Objet

2 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles : Néant

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déductions des RRR et escomptes obtenus.
Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usages pour l'amortissement des biens.

Les mouvements relatifs aux immobilisations sur l'exercice 2025 correspondent à un remplacement d'un ordinateur sur le bureau de Paris.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique estimée de l'immobilisation, à savoir :

- ✓ Inst.Générales, agencements, aménagements divers : 10 et 20 ans
- ✓ Matériel de Transport : 4 et 5 ans
- ✓ Matériel Informatique : 3 ans
- ✓ Mobilier de bureau : 4 et 5 ans

IMMOBILITIONS	Valeur brute début exercice	Augmentation	Dimunition	Valeur brute fin d'exercice
Logiciel	-		-	-
Construction				-
Installations générales diverses	5 412,00	-	-	5 412,00
Matériel de transport	24 151,85			24 151,85
Matériel bureau et informatique	2 728,34	1 555,90	-	4 284,24
Mobiler bureau	2 247,49		-	2 247,49
total	**34 539,68**	**1 555,90**	**-**	**36 095,58**

AMORTISSEMENTS	Cumul amortissement début exercice	Dotation	Diminution	Cumul amortissement fin d'exercice
Logiciel	-		-	-
Construction				-
Installations générales diverses	248,05	541,20	-	789,25
Matériel de transport	14 171,29	7 982,54		22 153,83
Matériel bureau et informatique	1 582,24	682,67	-	2 264,91
Mobiler bureau	2 247,49	-	-	2 247,49
total	**18 249,07**	**9 206,41**	**-**	**27 455,48**

Immobilisations financières

Elles s'élèvent à 9 545 € et concernent essentiellement le dépôt de garantie pour les locaux de Paris 12è.

Stocks et En-cours : Néant

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Elles correspondent essentiellement aux postes clients pour une valeur nette de 547 448 € TTC, à des créances de TVA.et à un compte de débiteurs divers provisionné à 100%.

Valeurs de placements et disponibilités

Les disponibilités sont de 190 424 € au 31/12/2025.

Charges Constatées d'avance

- ✓ Maintenance logiciel 27 €
- ✓ Amet santé 324 €
- ✓ Assurance 3 630 €
- ✓ Sous traitance CCAOF 3 300 €

Capitaux propres

Le capital est constitué de 2 500 actions sociales d'une valeur nominale de 16 €, à la clôture de l'exercice.

Fournisseurs

Ce poste se décompose en :

- ✓ Fournisseurs : 443 993 €
- ✓ Fournisseurs Factures non parvenues : 151 856 €

4 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'élève à 743 464 € contre à 809 558 € sur 2024 et se décompose de la manière suivante :

	2025	2024	2023
Paris	464 K€	516 K€	568 K€
Toulouse	242 K€	252 K€	225 K€
Iles	37 K€	41 K€	73 K€
Autres			
Totaux	**743 K€**	**809 K€**	**866 K€**

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles : Néant

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels : Néant

- ✓ ***Indemnités de fin de carrière***

Une dotation aux provisions a été comptabilisée pour un montant de 3 159 €.
Le solde de la provision IFC au 31.12.2025 s'élève à 8 009 €.

5 – AUTRES INFORMATIONS

Effectif

L'effectif au 31/12/2025 est de 3 cadres.

Filiales et participations

La société ne détient aucune filiale.

Engagements hors bilan

Une convention d'abandon de compte courant, sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune, a été signée le 19/03/2026.
Cette convention prévoit un abandon de créance à caractère financier de 31 000 (trente et un mille), consenti par FNR REVICOOP au profit de la société AGRO REVISION, avec un retour à meilleure fortune dès la réalisation par la SA AGRO REVISION d'un résultat net comptable annuel supérieur à 5000 (cinq mille) euros, sous réserve que les capitaux propres demeurent supérieurs à la moitié du capital social constaté à la clôture de l'exercice social.



Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

www.groupe-etc.fr

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIÉS
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

AGRO REVISION SA

Capital de 40 000 €

Siège social : 149 Rue de Bercy
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

S.A.R.L. E.T.C. AUDIT – Marie-Hélène GONCALVES

ETC AUDIT
LE PARTAGE DES VALEURS

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

www.groupe-etc.fr

SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS
Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

SA AGRO REVISION
149 rue de Bercy
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA AGRO REVISION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA AGRO REVISION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Engagement hors bilan » de l'annexe des comptes annuels concernant l'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune consenti par la Fédération Nationale de Révision à la société AGRO REVISION.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas pu nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Président, ces documents ne nous ayant pas été communiqués à la date du présent rapport.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



MHG

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ST GEORGES SUR BAULCHES, le
18 Juin 2026

Le Commissaire aux comptes
ETC AUDIT,
Représenté par Marie-Hélène
GONCALVES



AGRO REVISION

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe - BP 12
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

BILAN 31/12/2025

ACTIF	Exercice 2025 Brut	Amortissements et provisions	Net	2024 Net	PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	40 000	40 000
- Fonds commercial					Ecarts de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	36 096	27 455	8 640	16 291	- Réserve légale	4 000	4 000
Immobilisations financières	9 545		9 545	9 545	- Réserves réglementées		
TOTAL I	**45 640**	**27 455**	**18 185**	**25 836**	- Autres	11 058	26 631
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Report à nouveau		
Marchandises					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 10 106	- 15 573
Avances et acomptes versés sur commandes					Subventions d'investissement		
					Provisions réglementées		
					TOTAL I	**44 952**	**55 058**
Créances :					**Provisions pour risques et charges (II)**	**8 009**	**4 850**
Clients et comptes rattachés	575 488	28 040	547 448	582 213	Dettes		
Autres	149 400	46 135	103 265	111 644	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement			-	-	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	190 424		190 424	125 055	Fournisseurs et comptes rattachés	595 848	524 674
Caisse					Autres	217 794	262 886
TOTAL II	**915 312**	**74 175**	**841 138**	**818 912**	**TOTAL III**	**813 643**	**787 560**
Charges constatées d'avance (III)	7 281		7 281	2 720	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**968 234**	**101 630**	**866 604**	**847 467**	**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)**	**866 604**	**847 467**

SARL ETC AUDIT
SARL AU CAPITAL DE 225 000 € • SIÈGE SOCIAL : PLACE DE L'EUROPE - 89000 ST GEORGES-SUR-BAULCHE
SIRET 493 539 944 00014 • APE 6920 Z • 493 539 944 R.C.S. AUXERRE • N° T.V.A. U.E. FR 10 493 539 944
etc AUDIT
LE PARTAGE DES VALEURS



AGRO REVISION

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe - BP 12
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

CHARGES (Hors taxes)	Exercice 2025 Net	Exercice 2024 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Variation de stock (marchandises)			Ventes de marchandises		
Achats d'approvisionnement			Production vendue (biens et services)	743 464	809 558
Variation de stock (approvisionnement)			Production stockée		
Autres charges externes	464 514	484 805	Production immobilisée		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 088	16 467	Reprise provisions		
Rémunération du personnel	210 256	215 970	Autres produits	36 868	14
Charges sociales	88 011	88 293			
Dotations aux amortissements	9 206	8 962	**TOTAL (I)**	**780 332**	**809 572**
Dotations aux provisions	3 159	9 921			
Autres charges	3	8			
TOTAL (I)	**790 237**	**824 425**			
CHARGES FINANCIERES (II)	200	720	PRODUITS FINANCIERS (II)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)		-
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IV)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)	**790 437**	**825 145**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)**	**780 332**	**809 572**
Résultat de l'exercie (Bénéfice)			Résultat de l'exercice (Perte)	10 106	15 573
TOTAL GENERAL	**790 437**	**825 145**	**TOTAL GENERAL**	**790 437**	**825 145**

SARL ETC AUDIT
SARL AU CAPITAL DE 225 000 € • SIÈGE SOCIAL : PLACE DE L'EUROPE - 89000 ST GEORGES-SUR-BAULCHE
SIRET 493 539 944 00014 • APE 6920 Z • 493 539 944 R.C.S. AUXERRE • N° T.V.A. U.E. FR 10 493 539 944
LE PARTAGE DES VALEURS

Annexe Légale **Période du 01/01/25 au 31/12/25**

AGRO REVISION

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe - BP 12
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 866 604 €.

Le résultat net comptable est une perte de - 10 106 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La baisse du CAHT de notre société s'est poursuivie sur cet exercice. Les pertes des mandats ont des origines variées, mais l'incidence de la loi PACTE explique principalement l'évolution de ce chiffre. Un abandon de créance de 31 000 euros a été accordé par l'actionnaire principal de notre société, la Fédération Nationale de Révision, afin de limiter le déficit de l'exercice et d'améliorer le niveau de capitaux propres.

1- PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative
- ✓ Continuité d'exploitation
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- ✓ Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03, règlement CRC 2002-10, règlement CRC 2004-06, règlement ANC 2022-06.

Changement de méthode comptable

Sans Objet

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe - BP 12
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

2 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles : Néant

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déductions des RRR et escomptes obtenus.
Bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usages pour l'amortissement des biens.

Les mouvements relatifs aux immobilisations sur l'exercice 2025 correspondent à un remplacement d'un ordinateur sur le bureau de Paris.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique estimée de l'immobilisation, à savoir :

- ✓ Inst.Générales, agencements, aménagements divers : 10 et 20 ans
- ✓ Matériel de Transport : 4 et 5 ans
- ✓ Matériel Informatique : 3 ans
- ✓ Mobilier de bureau : 4 et 5 ans

IMMOBILITIONS	Valeur brute début exercice	Augmentation	Dimunition	Valeur brute fin d'exercice
Logiciel	-		-	-
Construction				-
Installations générales diverses	5 412,00	-	-	5 412,00
Matériel de transport	24 151,85			24 151,85
Matériel bureau et informatique	2 728,34	1 555,90	-	4 284,24
Mobiler bureau	2 247,49		-	2 247,49
total	**34 539,68**	**1 555,90**	**-**	**36 095,58**

AMORTISSEMENTS	Cumul amortissement début exercice	Dotation	Diminution	Cumul amortissement fin d'exercice
Logiciel	-		-	-
Construction				-
Installations générales diverses	248,05	541,20	-	789,25
Matériel de transport	14 171,29	7 982,54		22 153,83
Matériel bureau et informatique	1 582,24	682,67	-	2 264,91
Mobiler bureau	2 247,49	-	-	2 247,49
total	**18 249,07**	**9 206,41**	**-**	**27 455,48**

Immobilisations financières

Elles s'élèvent à 9 545 € et concernent essentiellement le dépôt de garantie pour les locaux de Paris 12è.

Stocks et En-cours : Néant

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Elles correspondent essentiellement aux postes clients pour une valeur nette de 547 448 € TTC, à des créances de TVA.et à un compte de débiteurs divers provisionné à 100%.

Valeurs de placements et disponibilités

Les disponibilités sont de 190 424 € au 31/12/2025.

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe - BP 12
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

Charges Constatées d'avance

- ✓ Maintenance logiciel 27 €
- ✓ Amet santé 324 €
- ✓ Assurance 3 630 €
- ✓ Sous traitance CCAOF 3 300 €

Capitaux propres

Le capital est constitué de 2 500 actions sociales d'une valeur nominale de 16 €, à la clôture de l'exercice.

Fournisseurs

Ce poste se décompose en :

- ✓ Fournisseurs : 443 993 €
- ✓ Fournisseurs Factures non parvenues : 151 856 €

4 – NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'élève à 743 464 € contre à 809 558 € sur 2024 et se décompose de la manière suivante :

	2025	2024	2023
Paris	464 K€	516 K€	568 K€
Toulouse	242 K€	252 K€	225 K€
Iles	37 K€	41 K€	73 K€
Autres			
Totaux	**743 K€**	**809 K€**	**866 K€**

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles : Néant

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels : Néant

✓ *Indemnités de fin de carrière*

Une dotation aux provisions a été comptabilisée pour un montant de 3 159 €.
Le solde de la provision IFC au 31.12.2025 s'élève à 8 009 €.

5 – AUTRES INFORMATIONS

SARL ETC AUDIT
Place de l'Europe - BP 12
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03.86.48.12.12 - Fax. 03.86.48.31.30
SIRET 493 539 944 00014 - NAF 6920Z

Effectif

L'effectif au 31/12/2025 est de 3 cadres.

Filiales et participations

La société ne détient aucune filiale.

Engagements hors bilan

Une convention d'abandon de compte courant, sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune, a été signée le 19/03/2026.
Cette convention prévoit un abandon de créance à caractère financier de 31 000 (trente et un mille), consenti par FNR REVICOOP au profit de la société AGRO REVISION, avec un retour à meilleure fortune dès la réalisation par la SA AGRO REVISION d'un résultat net comptable annuel supérieur à 5000 (cinq mille) euros, sous réserve que les capitaux propres demeurent supérieurs à la moitié du capital social constaté à la clôture de l'exercice social.

AGRO-REVISION SA
Au capital de 40 000 €
Siège social : **149 Rue de Bercy**
75012 PARIS

RCS PARIS B 401 178 983

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à 8 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (en visio), sur convocation adressée par mail et par courrier.

Sont présents ou représentés :

FNR, représentée par Anne GUALA	représentant 1249 actions en pleine propriété
Anne GUALA	représentant 186 actions en pleine propriété
Muriel ROCÈS	représentant 186 actions en pleine propriété
Géraldine MAURY	représentant 186 actions en pleine propriété
Landry TACKA	représentant 186 actions en pleine propriété
Kadidia KOUMA	représentant 196 actions en pleine propriété
Sophie LAVIT	représentant 186 actions en pleine propriété
Martine TESSIER	représentant 125 actions en pleine propriété

Sont également présents :

- Madame Marie-Hélène GONCALVES, représentant le cabinet ETC, Commissaire aux comptes.
- Madame Sonia REGEREAU, invitée
- Monsieur Stéphane NECK, invité.

Anne GUALA préside la séance en sa qualité de Présidente.

Madame Géraldine MAURY et Monsieur Landry TACKA sont désignés scrutateurs.
Madame Muriel ROCES assure les fonctions de secrétaire.

La Présidente constate que les associés présents et représentés, sont titulaires de 2 500 actions sur les 2 500 actions composant le capital. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels de l'exercice 2025,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Elle déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2025
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat 2025
- Approbation des conventions réglementées, après présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Démission d'un administrateur
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Pouvoirs pour formalités

La Présidente diffuse un document Powerpoint retraçant l'activité au cours de l'exercice écoulé, ainsi que certaines informations juridiques.

Une discussion est ouverte, les associés et les invités échangent leur point de vue sur l'activité de la société, sur les comptes de l'exercice, les évolutions du chiffre d'affaires sur plusieurs années, les actions menées pour optimiser les charges et les moyens humains, les analyses menées sur la rentabilité et les perspectives 2026.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente passe la parole à Marie Hélène GONCALVES pour ses conclusions et la lecture de ses rapports et met successivement aux voix les différentes résolutions prévues à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes approuve les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de – 10.105,53 €

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents (1 abstention).

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à l'exécution de son mandat au conseil d'administration pour le dit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer le résultat déficitaire, soit – 10.105,53 € en :

- ✓ Autres réserves – 10.105,53 €

Le solde du compte « Autres réserves » passera, après affectation de la perte de 11.057,55 € à 952.02 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31/12/2028, le mandat de Madame Muriel ROCES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Mme REGEREAU Sonia en date du 04/06/2026 de son mandat d'administratrice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de nommer pour une durée de 3 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31/12/2028, Madame Géraldine MAURY en tant qu'administratrice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

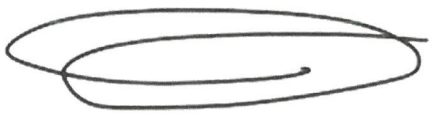
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close à 9h20.

Anne GUALA
Présidente du Conseil d'Administration



Muriel ROCÈS
Secrétaire de séance



Landry TACKA
Scrutateur

Géraldine MAURY
Scrutateur